

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 21/11/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Quatre et le Vingt-Cinq Novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Anne-Charlotte BARLERIN, Mme Nathalie BARDOU, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Didier JANSON, M. Philippe JACQUIER, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à Mme Anne-Charlotte BARBELIN.

Étaient excusés : M. Frédéric BASTIEN.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GAY.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2024/56 : FINANCES – Demande de fonds de concours à la communauté de communes Sor et Agoût au titre de l'année 2024

Le Maire ayant exposé,

Description et intérêts du projet par rapport aux critères d'attribution (confer règlement).

Au total la réalisation des travaux de rénovation et de sécurisation de l'église de Cuq-Château s'élève à 152166,34 HT € de travaux.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L5214-16 du CGCT concernant les fonds de concours,
- Vu la délibération de la communauté de communes Sor et Agout du 09 avril 2024 relative au fonds de concours 2024 pouvant être attribués aux communes membres pour la réalisation de projets communaux structurants,
- Vu le règlement des fonds de concours pouvant être attribués par la communauté de communes Sor et Agout pour la réalisation de projets communaux structuraux,
- Vu la convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la réalisation du projet : Travaux du patrimoine église de Cuq-Chateau
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-après :

Subvention DETER	Montant : 53258 €
Subvention FDT	Montant : 15000 €
Fonds de concours CCSA	Montant : 8163 €
Autofinancement	Montant : 76421 €

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 081-218100766-20241205-2024_56-DE



- DECIDE de solliciter la Communauté de Communes Sor et Agout à l'année 2024 pour un montant de 8163 €
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours, et toutes pièces concernant ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Délibération rendue exécutoire
Affichage et envoi en Sous-Préfecture
De Castres, le 05/12/2024
Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL



Le Secrétaire de séance, Mme Sylvie GAY.